

A & V
Société à responsabilité limitée au capital de 15 000 euros
Siège social : 21 Avenue du Docteur Heckel
13 011 MARSEILLE
508 756 897 RCS MARSEILLE

**DÉCLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS
PUBLICS**

(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du Code de commerce)

Concernant la société suivante :

Dénomination : A & V

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Numéro unique d'identification - (Siren) : 508756897 RCS MARSEILLE

Représentée par :

Madame Alice BERNARDINI

☒ (X) agissant en qualité de représentant(e) légal(e)

☐ () étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023

☒ (X) Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve

☐ () Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves

☐ () Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes

☐ () Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes

☐ () Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

Alice BERNARDINI

EXPERTISE COMPTABLE
CONSEIL - AUDIT
GESTION DE PATRIMOINE



SARL A & V

21 Avenue du Docteur Heckel

13011 MARSEILLE

Comptes annuels au 31/12/2023

Certifié conforme
l'original

570 Av. du Club Hippique
Immeuble le Derby
13090 Aix-En-Provence
04.42.59.18.59

1120 Rte de Gémenos
Alta Rocca Bât. G
13400 Aubagne
04.42.82.20.21

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SARL A & V** relatifs à l'exercice du **01/01/2023** au **31/12/2023**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 902 534 euros

Chiffre d'affaires : 1 058 184 euros

Résultat net comptable : 34 810 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à AIX EN PROVENCE
Le 26/04/2024

Signature

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 971	1 720	251	646
	Fonds commercial (1)	6 000		6 000	6 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	78 300	52 171	26 130	22 179
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	15		15	15
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	7 200		7 200	7 200
TOTAL (II)		93 486	53 890	39 596	36 040
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	738		738	
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	372 744		372 744	470 507
	Autres créances	24 596		24 596	22 820
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	447 130		447 130	431 681
	Charges constatées d'avance	17 730		17 730	10 938
	TOTAL (III)	862 938		862 938	935 946
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		956 424	53 890	902 534	971 986
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				7 200	7 200
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	15 000	15 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	1 500	1 500
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	377 537	331 472
	Résultat de l'exercice	34 810	56 065
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	428 847	404 037
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	98 080	137 966
	Emprunts et dettes financières divers (3)	108 338	84 319
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	82 861	88 839
	Dettes fiscales et sociales	146 355	188 875
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	18 053	9 615
	Produits constatés d'avance (1)	20 000	58 335
	Total des dettes	473 687	567 949
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	902 534	971 986
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	34 810,04	56 064,65
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	416 309	470 410
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	456	449
(3)	Dont emprunts participatifs		

Détail de l'Actif

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	39 596	4,39	36 040	3,71	3 556	9,87
Concessions brevets et droits similaires	251	0,03	646	0,07	(394)	-61,06
LOGICIELS LICENCES	1 971	0,22	1 971	0,20		
AMORT LOGICIELS	(1 720)	-0,19	(1 325)	-0,14	(394)	-29,74
Fonds Commercial	6 000	0,66	6 000	0,62		
FONDS COMMERCIAL	6 000	0,66	6 000	0,62		
Autres immobilisations incorporelles						
SITE INTERNET			1 000	0,10	(1 000)	-100,00
AMORT SITE INTERNET			(1 000)	-0,10	1 000	100,00
Autres immobilisations corporelles	26 130	2,90	22 179	2,28	3 950	17,81
INSTALLATIONS GENERALES, AGENC	39 290	4,35	52 090	5,36	(12 800)	-24,57
MATERIEL DE TRANSPORT	27 517	3,05	23 841	2,45	3 676	15,42
MAT_RIEL DE BUREAU ET MAT_RIEL	10 861	1,20	14 835	1,53	(3 974)	-26,79
MOBILIER	632	0,07			632	
AMORT INSTALLATIONS GENERALES	(30 917)	-3,43	(35 859)	-3,69	4 942	13,78
AMORT MATERIEL DE TRANSPORT	(14 631)	-1,62	(22 272)	-2,29	7 641	34,31
AMORT INSTALLATION DE BUREAU	(6 578)	-0,73	(10 456)	-1,08	3 878	37,09
AMORT MOBILIER	(45)				(45)	
Autres titres immobilisés	15		15			
TITRES IMMOBILISES	15		15			
Autres immobilisations financières	7 200	0,80	7 200	0,74		
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSE	7 200	0,80	7 200	0,74		
TOTAL III - Actif Circulant NET	862 938	95,61	935 946	96,29	(73 008)	-7,80
Avances & acomptes versés sur commandes	738	0,08			738	
FOURN. - AVANCES ET ACOMPTES	738	0,08			738	
Créances clients et comptes rattachés	372 744	41,30	470 507	48,41	(97 763)	-20,78
Collectif clients débiteurs	367 704	40,74	446 807	45,97	(79 103)	-17,70
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	5 040	0,56	23 700	2,44	(18 660)	-78,73
Autres créances	24 596	2,73	22 820	2,35	1 776	7,78
FOURNISSEURS PRESTATAIRES	130	0,01	2 160	0,22	(2 030)	-93,98
FOURNISSEURS DEBITEURS	169	0,02	10		158	N/S
CHEQUES CULTURE			69	0,01	(69)	-100,00
PAR - PROV TNS CHRISTEL LEON	3 286	0,36			3 286	
PAR - PROV TNS ALICE BERNARDINI	1 646	0,18			1 646	
ETAT IMPOT / LE BENEFICE	7 238	0,80	2 140	0,22	5 098	238,22
TVA DED SUR IMMOBILISATIONS	406	0,05			406	
TVA DEDUCTIBLE	8 721	0,97	9 343	0,96	(621)	-6,65
TVA DEDUCTIBLE INTRACOMMUNAUTA			82	0,01	(82)	-100,00
TVA SUR FACTURES NON PARVENUES	1 418	0,16	2 184	0,22	(766)	-35,07
TVA/FAE	424	0,05			424	
ETAT - PROD. A RECEVOIR			3 333	0,34	(3 333)	-100,00
CREDITEURS DIVERS	343	0,04	3 282	0,34	(2 939)	-89,54
CHEQUES EN ATTENTE - GERANTES	815	0,09			815	
PRODUIT A RECEVOIR			217	0,02	(217)	-100,00
Disponibilités	447 130	49,54	431 681	44,41	15 449	3,58
CREDIT MUTUEL - 0020111114			199 634	20,54	(199 634)	-100,00

Détail de l'Actif

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
CREDIT MUTUEL - 0020111101	119 539	13,24	107 047	11,01	12 492	11,67
COMPTE A TERME	325 000	36,01	125 000	12,86	200 000	160,00
INTERETS COURUS A RECEVOIR	2 591	0,29			2 591	
Charges constatées d'avance	17 730	1,96	10 938	1,13	6 791	62,09
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	17 730	1,96	10 938	1,13	6 791	62,09
TOTAL DU BILAN ACTIF	902 534	100,00	971 986	100,00	(69 452)	-7,15

Détail du Passif

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	428 847	47,52	404 037	41,57	24 810	6,14
Capital Social ou individuel	15 000	1,66	15 000	1,54		
CAPITAL SOUSCRIT VERS_	15 000	1,66	15 000	1,54		
Réserve légale	1 500	0,17	1 500	0,15		
RESERVE LEGALE	1 500	0,17	1 500	0,15		
Report à nouveau	377 537	41,83	331 472	34,10	46 065	13,90
REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	377 537	41,83	331 472	34,10	46 065	13,90
Résultat de l'exercice	34 810	3,86	56 065	5,77	(21 255)	-37,91
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	473 687	52,48	567 949	58,43	(94 262)	-16,60
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	98 080	10,87	137 966	14,19	(39 887)	-28,91
EMPRUNT PGE	97 541	10,81	137 422	14,14	(39 881)	-29,02
INTERETS C.N.E.	29		41		(12)	-29,02
ASSURANCES C.N.E.	24		24			
COMMISSIONS C.N.E.	30		30			
INTERETS COURUS A PAYER	456	0,05	449	0,05	7	1,52
Emprunts et dettes financières divers	108 338	12,00	84 319	8,67	24 019	28,49
C/C CALIPHE	5 000	0,55			5 000	
C/C MANOLE	5 000	0,55			5 000	
C/C CHRISTEL LEON	47 759	5,29	40 875	4,21	6 884	16,84
C/C BERNARDINI ALICE	50 434	5,59	43 444	4,47	6 991	16,09
INTERETS COURUS - C/C CALIPHE	72	0,01			72	
INTERETS COURUS - C/C MANOLE	72	0,01			72	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	82 861	9,18	88 839	9,14	(5 978)	-6,73
FOURNISSEURS PRESTATAIRES	38 414	4,26	46 958	4,83	(8 545)	-18,20
FOURNISSEURS DEBITEURS	9 554	1,06	16 110	1,66	(6 556)	-40,69
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVE	34 893	3,87	25 770	2,65	9 122	35,40
Dettes fiscales et sociales	146 355	16,22	188 875	19,43	(42 520)	-22,51
PERSONNEL - REMUNERATIONS DUES	3 608	0,40	1 853	0,19	1 755	94,69
REMBOURSEMENT DE FRAIS	36		1 073	0,11	(1 037)	-96,64
PROVØ CP	22 450	2,49	15 945	1,64	6 505	40,80
PERSONNEL - A VERSER	21 123	2,34	30 847	3,17	(9 723)	-31,52
URSSAF	10 893	1,21	8 335	0,86	2 557	30,68
MALAKOFF MEDERIC PREVOYANCE	1 459	0,16	1 208	0,12	251	20,75
LA SOLIDARITE MUTUALISTE	117	0,01	523	0,05	(406)	-77,58
AG2R	6 658	0,74	5 367	0,55	1 291	24,06
TICKETS RESTAURANT	34				34	
PROVØ / CH CP	7 130	0,79	5 074	0,52	2 056	40,51
CH. SOCIALES / PRIMES SALARIES			2 074	0,21	(2 074)	-100,00
ORG SOCIAUX TNS A PAYER AB			2 652	0,27	(2 652)	-100,00
CAP - PROV TNS CHRISTEL LEON			2 737	0,28	(2 737)	-100,00
URSSAF TNS AB - PLAN D'APUREMENT			8 338	0,86	(8 338)	-100,00
URSSAF TNS CL - PLAN D'APUREMENT			8 578	0,88	(8 578)	-100,00
ETAT - IMPOTS ET TAXES RECOUVR	427	0,05	304	0,03	122	40,22
TVA DUE INTRACOMMUNAUTAIRE			82	0,01	(82)	-100,00
TVA · DE_CAISSER	9 945	1,10	11 963	1,23	(2 018)	-16,87
TVA COLLECTEE 20%	60 985	6,76	74 285	7,64	(13 299)	-17,90
TVA A REGULARISER			2 371	0,24	(2 371)	-100,00

Détail du Passif

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
TVA/FAE			3 950	0,41	(3 950)	-100,00
ETAT- CHARGES - PAYER	67	0,01	130	0,01	(63)	-48,46
CHARGES A PAYER TAXE APPRENTI	276	0,03	201	0,02	75	37,47
CHARGES A PAYER FORMATION CONT	1 147	0,13	985	0,10	162	16,43
Autres dettes	18 053	2,00	9 615	0,99	8 439	87,77
Collectif clients créditeurs	5 399	0,60	1 096	0,11	4 303	392,79
CLIENTS - AVOIRS A ETABLIR	7 584	0,84			7 584	
A & C	2 800	0,31	7 416	0,76	(4 616)	-62,25
NDF CHRISTEL LEON	830	0,09			830	
NDF ALICE BERNARDINI	677	0,08	96	0,01	581	608,14
INTERESSEMENT A VERSER TNS	765	0,08	1 008	0,10	(243)	-24,13
Produits constatés d'avance	20 000	2,22	58 335	6,00	(38 335)	-65,72
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	20 000	2,22	58 335	6,00	(38 335)	-65,72
TOTAL DU BILAN PASSIF	902 534	100,00	971 986	100,00	(69 452)	-7,15

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	1 076 086	101,69	965 918	102,23	110 168	11,41
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	1 058 184	100,00	944 861	100,00	113 324	11,99
Production vendue Services FRANCE	1 058 184	100,00	944 861	100,00	113 324	11,99
PRESTATION SERVICE 20% FORMATI	954 534	90,20	803 639	85,05	150 895	18,78
PRESTATION SERVICE CONSEIL 20%	91 001	8,60	120 698	12,77	(29 697)	-24,60
REFACTURATION A&C 20%	4 200	0,40	19 750	2,09	(15 550)	-78,73
FRAIS DEPLACEMENT 20%	8 449	0,80	774	0,08	7 676	992,28
Montant net du chiffre d'affaires	1 058 184	100,00	944 861	100,00	113 324	11,99
Subventions d'exploitation	6 667	0,63	11 333	1,20	(4 667)	-41,18
SUBVENTIONS - AIDES APPRENTIS	6 667	0,63	11 333	1,20	(4 667)	-41,18
Reprises sur provisions, transferts de charges	11 151	1,05	9 591	1,02	1 560	16,26
TRANSFERTS DE CHARGES	484	0,05	1 575	0,17	(1 091)	-69,26
AVANTAGES EN NATURE VEHICULES	10 667	1,01	8 016	0,85	2 651	33,07
Autres produits d'exploitation	84	0,01	133	0,01	(49)	-36,72
PRODUITS DIVERS DE GESTION	84	0,01	133	0,01	(49)	-36,72
Total des charges d'exploitation	1 032 427	97,57	902 057	95,47	130 370	14,45
Autres achats et charges externes	330 409	31,22	268 495	28,42	61 914	23,06
PRESTATIONS TECHNIQUES 0%	10 000	0,95			10 000	
PRESTATIONS ADECCO 20%			8 242	0,87	(8 242)	-100,00
PRESTATIONS UNITES	17 645	1,67	10 286	1,09	7 359	71,55
ABONNEMENT ONLINE ITM	9 906	0,94	5 919	0,63	3 988	67,38
PRESTATIONS 360 LEARNING	6 164	0,58	12 000	1,27	(5 836)	-48,63
CARBURANT	14 046	1,33	12 791	1,35	1 255	9,81
ELECTRICITE	1 305	0,12	1 421	0,15	(116)	-8,16
FOURNIT.ENT.P.EQUIP. SANS TVA	1 908	0,18	2 133	0,23	(225)	-10,55
FOURNITURE ENTRETIEN ET PETIT EQUIPEMENT	3 368	0,32	3 546	0,38	(177)	-5,00
FOURNITURES PETIT EQUIPEMENT INTRA			409	0,04	(409)	-100,00
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5 888	0,56	6 470	0,68	(582)	-9,00
CM CIC BAIL - CLIO FN 915 XX [VP]	2 043	0,19	4 523	0,48	(2 480)	-54,83
LOYER PHOTOCOP. 20 % - XEROX	2 153	0,20	2 219	0,23	(66)	-2,97
LOCATION IMMOBILIERE	25 732	2,43	29 522	3,12	(3 789)	-12,84
LOC.SALLE PO.FORMATION 20%	1 085	0,10	520	0,06	565	108,65
ABONNEMENT EPS ALARME	538	0,05	403	0,04	135	33,50
LOCATION VEHICULES TTC	5 089	0,48	4 732	0,50	357	7,54
LOCATION DIAC LLD CLIO VP GK-973-VM [VP]	3 840	0,36			3 840	
LOCATION DIAC LLD TWINGO GN-248-PJ [VP]	1 863	0,18			1 863	
LOCATION DIAC LLC CLIO VU GQ-507-KD [VU]	764	0,07			764	
CM CIC BAIL - CAPTURE FR-273-BY	2 590	0,24	4 541	0,48	(1 951)	-42,96
CM CIC BAIL - T-ROC GA-414-FG	8 359	0,79			8 359	
CHARGES LOCATIVES ET DE COPROP	5 792	0,55	5 806	0,61	(14)	-0,24
ENTRET.REPARATION VEHICU.TTC	15 500	1,46	6 507	0,69	8 993	138,20
ENTRETIEN ET REPARATION BIENS IMMOBILIERS	742	0,07			742	
BI XEROX MAINTENANCE PHOTO.20%	2 726	0,26	2 825	0,30	(99)	-3,51
ENTRETIEN DES LOCAUX 20 %	4 635	0,44	915	0,10	3 720	406,37
MAINTENANCE INFORMATIQUE	14 614	1,38	1 871	0,20	12 743	681,13
PRIMES D'ASSURANCE	2 868	0,27	2 417	0,26	451	18,68
ASSURANCES VEHICULES	10 530	1,00	7 355	0,78	3 175	43,17

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
ASSURANCES SUR EMPRUNTS	549	0,05	549	0,06		
ABT OUTILS GESTION 0%	1 751	0,17	2 546	0,27	(795)	-31,22
FR. COLLOQUE, SEMINAIRE	740	0,07			740	
COMMISSIONS SUR ACHATS	173	0,02			173	
COMMISSIONS ET COURTAGES /VTES	16 098	1,52	8 815	0,93	7 282	82,61
HONORAIRES 20 %	16 227	1,53	17 703	1,87	(1 476)	-8,34
HONORAIRES CAC	4 589	0,43	4 500	0,48	89	1,98
HONORAIRES DIVERS			559	0,06	(559)	-100,00
FRAIS D'ACTES & CONTENTIEU 20%	77	0,01	5		72	N/S
CHEQUES DEJEUNER PRESTA 20%	100	0,01	100	0,01		
HONORAIRES CHQ VACANCES/CADEAUX	216	0,02	15		201	N/S
CH. DOMICILE PRESTATION 20 %	80	0,01	63	0,01	16	25,71
HONORAIRES DIVERS	15				15	
PUBLICITE 20 %	2 466	0,23			2 466	
PUBLICITE INTRACOMMUNAUTAIRE			1 273	0,13	(1 273)	-100,00
CADEAUX CLIENTS	10 958	1,04	5 101	0,54	5 856	114,80
POURBOIRS, DONS	2 500	0,24	2 000	0,21	500	25,00
TRANSPORT SUR ACHATS	24		27		(3)	-9,43
FRAIS DE DEPLACEMENT (HOTELS,)	45 138	4,27	36 989	3,91	8 149	22,03
PEAGES VINCI 20 %	5 771	0,55	5 760	0,61	11	0,19
FRAIS DE RECEPTION	25 881	2,45	29 494	3,12	(3 613)	-12,25
TIMBRES POSTE AFFR.	594	0,06	815	0,09	(221)	-27,12
TELEPHONE 20%	5 343	0,50	6 370	0,67	(1 027)	-16,13
INTERNET 20 %	126	0,01	198	0,02	(72)	-36,21
SERVICES ET FRAIS BANCAIRES	2 912	0,28	2 338	0,25	574	24,56
COMMISSIONS DES EMPRUNTS	698	0,07	698	0,07		
COTISATIONS PRO	5 692	0,54	3 706	0,39	1 986	53,58
FORMATIONS PRO			1 500	0,16	(1 500)	-100,00
Impôts, taxes et versements assimilés	8 216	0,78	5 885	0,62	2 332	39,62
TAXE D'APPRENTISSAGE	2 087	0,20	1 648	0,17	439	26,62
FORMATION CONTINUE	2 757	0,26	2 318	0,25	439	18,96
CET (CFE+CVAE)	1 596	0,15	1 449	0,15	147	10,14
TAXE V_EHICULES SOCIE_TE_S	1 186	0,11	470	0,05	716	152,34
AUTRES DROITS	591	0,06			591	
Salaires et traitements	474 584	44,85	397 939	42,12	76 644	19,26
SALAIRES BRUTS	290 856	27,49	227 796	24,11	63 060	27,68
PRIMES A VERSER	(2 000)	-0,19	2 191	0,23	(4 191)	-191,28
AVANTAGES EN NATURE VOITURE	10 627	1,00	7 831	0,83	2 796	35,70
CONGE_S PAYE_S	6 505	0,61	2 225	0,24	4 280	192,35
INDEM.DIV. SOUMIS (PRIMES NUIT	13 610	1,29	7 219	0,76	6 390	88,52
GRATIFICATION STAGIAIRE	674	0,06			674	
INDEMNITES NON SOUMISES	570	0,05	2 406	0,25	(1 836)	-76,32
PPV ET INDEMNITES NON SOUMISES	15 277	1,44	13 263	1,40	2 014	15,18
REMUNERATION BERNARDINI	68 000	6,43	67 000	7,09	1 000	1,49
REMUNERATION ALICE BERNARDINI - COT FAC ND	1 701	0,16			1 701	
REMUNERATION LEON	68 000	6,43	67 000	7,09	1 000	1,49
INTERESSEMENT TNS	765	0,07	1 008	0,11	(243)	-24,13
Charges sociales du personnel	114 199	10,79	87 714	9,28	26 484	30,19
COTISATIONS URSSAF	58 754	5,55	41 666	4,41	17 088	41,01
COTISATIONS AUX MUTUELLES	6 425	0,61	4 949	0,52	1 476	29,83
COTIS. RETRAITE AG2R ARRCO	16 206	1,53	11 427	1,21	4 779	41,83
COT. ASSEDIC	13 234	1,25	10 200	1,08	3 034	29,75
CHARGES SUR PRIMES A VERSER	(2 074)	-0,20	(5 440)	-0,58	3 366	61,87
CHARGES SUR CP	2 056	0,19	699	0,07	1 356	194,04
CHEQUE DEJEUNER	10 557	1,00	8 932	0,95	1 625	18,20
CHEQUE DOMICILE	4 602	0,43	3 660	0,39	942	25,74
CHQUES CULTURE	(1 350)	-0,13			(1 350)	
CHEQUES CADEAUX	2 745	0,26			2 745	

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
CHEQUES CADEAUX TNS	300	0,03			300	
MEDECINE DU TRAVAIL 20 %	1 752	0,17	1 263	0,13	489	38,74
CHEQUES VACANCES	992	0,09	10 360	1,10	(9 368)	-90,42
Cotisations personnelles de l'exploitant	91 361	8,63	131 596	13,93	(40 235)	-30,57
URSSAF AF BERNARDINI	41 262	3,90	24 744	2,62	16 518	66,76
CIPAV BERNARDINI			32 581	3,45	(32 581)	-100,00
SWISSLIFE RETRAITE AB	1 251	0,12	4 489	0,48	(3 238)	-72,13
CREDIT MUTUEL ART. 62 ALICE ND	210	0,02	150	0,02	60	40,00
AGIPI AB EPARGNE RETRAITE			891	0,09	(891)	-100,00
COTIS.FACULTATIVES AB NON DED			906	0,10	(906)	-100,00
PREV. AGIPI AB (CAP) MADELIN			1 400	0,15	(1 400)	-100,00
COTIS.FAC. AB CARDIF RETRAITE	7 400	0,70	5 200	0,55	2 200	42,31
SWISSLIFE PREVOYANCE AB	1 756	0,17			1 756	
PROV. REGUL COT TNS AB	(4 298)	-0,41	(4 208)	-0,45	(90)	-2,14
CREDIT MUTUEL ART 62 CL ND	180	0,02	180	0,02		
COTISATION FACULTATIVE ND CL	788	0,07	781	0,08	7	0,86
URSSAF AF LEON	41 103	3,88	24 529	2,60	16 574	67,57
CIPAV LEON			31 091	3,29	(31 091)	-100,00
PREV.AGIPI CL (CAP) MADELIN	2 316	0,22	1 937	0,20	380	19,62
AGIPI EPARGNE RETRAITE CL	5 416	0,51	10 580	1,12	(5 164)	-48,81
PROVISION TNS CHRISTEL LEON	(6 023)	-0,57	(3 655)	-0,39	(2 368)	-64,79
Dotation aux amortissements sur immobilisations	13 642	1,29	10 773	1,14	2 869	26,63
DOTATIONS AUX AMORTS INCORP	394	0,04	394	0,04		
DOTATION AMORTIS.IMMOB.CORPORE	13 248	1,25	10 379	1,10	2 869	27,64
Autres charges de gestion courante	16		(345)	-0,04	361	104,53
CHARGES DE GESTION COURANTE	16		(345)	-0,04	361	104,53
Résultat d'exploitation	43 659	4,13	63 861	6,76	(20 202)	-31,63
Total des produits financiers	2 374	0,22	140	0,01	2 234	N/S
Autres intérêts et produits assimilés	2 374	0,22	140	0,01	2 234	N/S
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	2 374	0,22	140	0,01	2 234	N/S
Total des charges financières	966	0,09	1 101	0,12	(134)	-12,20
Intérêts et charges assimilées	966	0,09	1 101	0,12	(134)	-12,20
INTERETS SUR EMPRUNTS	822	0,08	1 101	0,12	(278)	-25,28
INTERETS DES C/C	144	0,01			144	
Résultat financier	1 408	0,13	(961)	-0,10	2 368	246,56
Résultat courant avant impôts	45 067	4,26	62 900	6,66	(17 833)	-28,35
Total des produits exceptionnels	1 500	0,14	11 612	1,23	(10 112)	-87,08
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			11 612	1,23	(11 612)	-100,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE DE GESTION			11 612	1,23	(11 612)	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 500	0,14			1 500	
PRODUIT CESSION ELEMENT ACTIF	1 500	0,14			1 500	
Total des charges exceptionnelles	1 056	0,10	1 903	0,20	(846)	-44,47

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	1 056	0,10	1 903	0,20	(846)	-44,47
PENALITES ET AMENDES	908	0,09	400	0,04	508	127,00
CHARGES EXCEPT./OPE.GESTION	148	0,01	1 503	0,16	(1 354)	-90,12
Résultat exceptionnel	444	0,04	9 709	1,03	(9 266)	-95,43
Participation des salariés aux résultats	4 122	0,39	4 847	0,51	(724)	-14,94
INTERESSEMENT SALARIES	4 122	0,39	4 847	0,51	(724)	-14,94
Impôts sur les bénéfices	6 578	0,62	11 698	1,24	(5 120)	-43,77
IMPOT SUR LE BENEFICE	9 229	0,87	13 813	1,46	(4 584)	-33,19
CREDIT IMPOT FAMILLE	(1 151)	-0,11	(915)	-0,10	(236)	-25,79
REDUCTION D'IMPOT MECENAT	(1 500)	-0,14	(1 200)	-0,13	(300)	-25,00
Résultat de l'exercice	34 810	3,29	56 065	5,93	(21 255)	-37,91

Soldes Intermédiaires de Gestion

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Ecart	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 058 184	100,00	944 861	100,00	113 324	11,99
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE (a)						
Production vendue	1 058 184	100,00	944 861	100,00	113 324	11,99
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	1 058 184	100,00	944 861	100,00	113 324	11,99
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe	43 715	4,13	36 446	3,86	7 269	19,94
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	1 014 469	95,87	908 415	96,14	106 055	11,67
MARGES (Commerciale + Production)	1 014 469	95,87	908 415	96,14	106 055	11,67
- Achats non stockés (c)	26 515	2,51	26 769	2,83	(254)	-0,95
- Autres charges externes (c)	260 179	24,59	205 279	21,73	54 900	26,74
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	330 409	31,22	268 495	28,42	61 914	23,06
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	727 776	68,78	676 366	71,58	51 410	7,60
+ Subventions d'exploitation	6 667	0,63	11 333	1,20	(4 667)	-41,18
- Impôts, taxes sur rémunérations	4 844	0,46	3 966	0,42	878	22,14
- Autres impôts et taxes	3 373	0,32	1 919	0,20	1 454	75,74
- Salaires et traitements	474 584	44,85	397 939	42,12	76 644	19,26
- Charges sociales	205 560	19,43	219 310	23,21	(13 750)	-6,27
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	46 082	4,35	64 565	6,83	(18 483)	-28,63
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation	84	0,01	133	0,01	(49)	-36,72
+ Transfert de charges d'exploitation	11 151	1,05	9 591	1,02	1 560	16,26
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions	13 642	1,29	10 773	1,14	2 869	26,63
- Autres charges de gestion courante	16		(345)	-0,04	361	-104,53
RÉSULTAT EXPLOITATION	43 659	4,13	63 861	6,76	(20 202)	-31,63
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers	2 374	0,22	140	0,01	2 234	N/S
- Charges financières	966	0,09	1 101	0,12	(134)	-12,20
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	45 067	4,26	62 900	6,66	(17 833)	-28,35
Produits exceptionnels	1 500	0,14	11 612	1,23	(10 112)	-87,08
- Charges exceptionnelles	1 056	0,10	1 903	0,20	(846)	-44,47
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	444	0,04	9 709	1,03	(9 266)	-95,43
- Participation des salariés	4 122	0,39	4 847	0,51	(724)	-14,94
- Impôts sur les bénéfices	6 578	0,62	11 698	1,24	(5 120)	-43,77
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	34 810	3,29	56 065	5,93	(21 255)	-37,91

Détail des Soldes Intermédiaires (Production)

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Production de l'exercice + Ventes de marchandises	1 058 184	100,00	944 861	100,00	113 324	11,99
Marge commerciale						
Production vendue Services	1 058 184	100,00	944 861	100,00	113 324	11,99
PRESTATION SERVICE 20% FORMATI	954 534	90,20	803 639	85,05	150 895	18,78
PRESTATION SERVICE CONSEIL 20%	91 001	8,60	120 698	12,77	(29 697)	-24,60
REFACTURATION A&C 20%	4 200	0,40	19 750	2,09	(15 550)	-78,73
FRAIS DEPLACEMENT 20%	8 449	0,80	774	0,08	7 676	992,28
Production de l'exercice	1 058 184	100,00	944 861	100,00	113 324	11,99
Achats de sous-traitance	43 715	4,13	36 446	3,86	7 269	19,94
PRESTATIONS TECHNIQUES 0%	10 000	0,95			10 000	
PRESTATIONS ADECCO 20%			8 242	0,87	(8 242)	-100,00
PRESTATIONS UNITES	17 645	1,67	10 286	1,09	7 359	71,55
ABONNEMENT ONLINE ITM	9 906	0,94	5 919	0,63	3 988	67,38
PRESTATIONS 360 LEARNING	6 164	0,58	12 000	1,27	(5 836)	-48,63
Marge brute de production	1 014 469	95,87	908 415	96,14	106 055	11,67
Achats non stockés matières et fournitures	26 515	2,51	26 769	2,83	(254)	-0,95
CARBURANT	14 046	1,33	12 791	1,35	1 255	9,81
ELECTRICITE	1 305	0,12	1 421	0,15	(116)	-8,16
FOURNIT. ENT. P. EQUIP. SANS TVA	1 908	0,18	2 133	0,23	(225)	-10,55
FOURNITURE ENTRETIEN ET PETIT EQUIPEMENT	3 368	0,32	3 546	0,38	(177)	-5,00
FOURNITURES PETIT EQUIPEMENT INTRA			409	0,04	(409)	-100,00
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5 888	0,56	6 470	0,68	(582)	-9,00
Autres charges externes	260 179	24,59	205 279	21,73	54 900	26,74
CM CIC BAIL - CLIO FN 915 XX [VP]	2 043	0,19	4 523	0,48	(2 480)	-54,83
LOYER PHOTOCOP. 20 % - XEROX	2 153	0,20	2 219	0,23	(66)	-2,97
LOCATION IMMOBILIERE	25 732	2,43	29 522	3,12	(3 789)	-12,84
LOC. SALLE PO. FORMATION 20%	1 085	0,10	520	0,06	565	108,65
ABONNEMENT EPS ALARME	538	0,05	403	0,04	135	33,50
LOCATION VEHICULES TTC	5 089	0,48	4 732	0,50	357	7,54
LOCATION DIAC LLD CLIO VP GK-973-VM [VP]	3 840	0,36			3 840	
LOCATION DIAC LLD TWINGO GN-248-PJ [VP]	1 863	0,18			1 863	
LOCATION DIAC LLC CLIO VU GQ-507-KD [VU]	764	0,07			764	
CM CIC BAIL - CAPTURE FR-273-BY	2 590	0,24	4 541	0,48	(1 951)	-42,96
CM CIC BAIL - T-ROC GA-414-FG	8 359	0,79			8 359	
CHARGES LOCATIVES ET DE COPROP	5 792	0,55	5 806	0,61	(14)	-0,24
ENTRET. REPARATION VEHICU. TTC	15 500	1,46	6 507	0,69	8 993	138,20
ENTRETIEN ET REPARATION BIENS IMMOBILIERS	742	0,07			742	
BI XEROX MAINTENANCE PHOTO. 20%	2 726	0,26	2 825	0,30	(99)	-3,51
ENTRETIEN DES LOCAUX 20 %	4 635	0,44	915	0,10	3 720	406,37
MAINTENANCE INFORMATIQUE	14 614	1,38	1 871	0,20	12 743	681,13
PRIMES D'ASSURANCE	2 868	0,27	2 417	0,26	451	18,68
ASSURANCES VEHICULES	10 530	1,00	7 355	0,78	3 175	43,17
ASSURANCES SUR EMPRUNTS	549	0,05	549	0,06		
ABT OUTILS GESTION 0%	1 751	0,17	2 546	0,27	(795)	-31,22
FR. COLLOQUE, SEMINAIRE	740	0,07			740	
COMMISSIONS SUR ACHATS	173	0,02			173	
COMMISSIONS ET COURTAGES /VTES	16 098	1,52	8 815	0,93	7 282	82,61
HONORAIRES 20 %	16 227	1,53	17 703	1,87	(1 476)	-8,34
HONORAIRES CAC	4 589	0,43	4 500	0,48	89	1,98
HONORAIRES DIVERS			559	0,06	(559)	-100,00
FRAIS D'ACTES & CONTENTIEU 20%	77	0,01	5		72	N/S
CHEQUES DEJEUNER PRESTA 20%	100	0,01	100	0,01		
HONORAIRES CHQ VACANCES/CADEAUX	216	0,02	15		201	N/S

Détail des Soldes Intermédiaires (Production)

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
CH. DOMICILE PRESTATION 20 %	80	0,01	63	0,01	16	25,71
HONORAIRES DIVERS	15				15	
PUBLICITE 20 %	2 466	0,23			2 466	
PUBLICITE INTRACOMMUNAUTAIRE			1 273	0,13	(1 273)	-100,00
CADEAUX CLIENTS	10 958	1,04	5 101	0,54	5 856	114,80
POURBOIRS, DONS	2 500	0,24	2 000	0,21	500	25,00
TRANSPORT SUR ACHATS	24		27		(3)	-9,43
FRAIS DE DEPLACEMENT (HOTELS,)	45 138	4,27	36 989	3,91	8 149	22,03
PEAGES VINCI 20 %	5 771	0,55	5 760	0,61	11	0,19
FRAIS DE RECEPTION	25 881	2,45	29 494	3,12	(3 613)	-12,25
TIMBRES POSTE AFFR.	594	0,06	815	0,09	(221)	-27,12
TELEPHONE 20%	5 343	0,50	6 370	0,67	(1 027)	-16,13
INTERNET 20 %	126	0,01	198	0,02	(72)	-36,21
SERVICES ET FRAIS BANCAIRES	2 912	0,28	2 338	0,25	574	24,56
COMMISSIONS DES EMPRUNTS	698	0,07	698	0,07		
COTISATIONS PRO	5 692	0,54	3 706	0,39	1 986	53,58
FORMATIONS PRO			1 500	0,16	(1 500)	-100,00
Valeur ajoutée produite	727 776	68,78	676 366	71,58	51 410	7,60
Subventions d'exploitation	6 667	0,63	11 333	1,20	(4 667)	-41,18
SUBVENTIONS - AIDES APPRENTIS	6 667	0,63	11 333	1,20	(4 667)	-41,18
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunérations	4 844	0,46	3 966	0,42	878	22,14
TAXE D'APPRENTISSAGE	2 087	0,20	1 648	0,17	439	26,62
FORMATION CONTINUE	2 757	0,26	2 318	0,25	439	18,96
Impôts, taxes & versements assimilés autres	3 373	0,32	1 919	0,20	1 454	75,74
CET (CFE+CVAE)	1 596	0,15	1 449	0,15	147	10,14
TAXE V_EHICULES SOCIE_TE_S	1 186	0,11	470	0,05	716	152,34
AUTRES DROITS	591	0,06			591	
Salaires et traitements	474 584	44,85	397 939	42,12	76 644	19,26
SALAIRES BRUTS	290 856	27,49	227 796	24,11	63 060	27,68
PRIMES A VERSER	(2 000)	-0,19	2 191	0,23	(4 191)	-191,28
AVANTAGES EN NATURE VOITURE	10 627	1,00	7 831	0,83	2 796	35,70
CONGE_S PAYE_S	6 505	0,61	2 225	0,24	4 280	192,35
INDEM.DIV. SOUMIS (PRIMES NUIT	13 610	1,29	7 219	0,76	6 390	88,52
GRATIFICATION STAGIAIRE	674	0,06			674	
INDEMNITES NON SOUMISES	570	0,05	2 406	0,25	(1 836)	-76,32
PPV ET INDEMNITES NON SOUMISES	15 277	1,44	13 263	1,40	2 014	15,18
REMUNERATION BERNARDINI	68 000	6,43	67 000	7,09	1 000	1,49
REMUNERATION ALICE BERNARDINI - COT FAC ND	1 701	0,16			1 701	
REMUNERATION LEON	68 000	6,43	67 000	7,09	1 000	1,49
INTERESSEMENT TNS	765	0,07	1 008	0,11	(243)	-24,13
Charges sociales	205 560	19,43	219 310	23,21	(13 750)	-6,27
COTISATIONS URSSAF	58 754	5,55	41 666	4,41	17 088	41,01
COTISATIONS AUX MUTUELLES	6 425	0,61	4 949	0,52	1 476	29,83
COTIS. RETRAITE AG2R ARRCO	16 206	1,53	11 427	1,21	4 779	41,83
COT. ASSEDIC	13 234	1,25	10 200	1,08	3 034	29,75
CHARGES SUR PRIMES A VERSER	(2 074)	-0,20	(5 440)	-0,58	3 366	61,87
CHARGES SUR CP	2 056	0,19	699	0,07	1 356	194,04
URSSAF AF BERNARDINI	41 262	3,90	24 744	2,62	16 518	66,76
CIPAV BERNARDINI			32 581	3,45	(32 581)	-100,00
SWISSLIFE RETRAITE AB	1 251	0,12	4 489	0,48	(3 238)	-72,13
CREDIT MUTUEL ART. 62 ALICE ND	210	0,02	150	0,02	60	40,00
AGIPI AB EPARGNE RETRAITE			891	0,09	(891)	-100,00
COTIS.FACULTATIVES AB NON DED			906	0,10	(906)	-100,00
PREV. AGIPI AB (CAP) MADELIN			1 400	0,15	(1 400)	-100,00

Détail des Soldes Intermédiaires (Production)

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
COTIS.FAC. AB CARDIF RETRAITE	7 400	0,70	5 200	0,55	2 200	42,31
SWISSLIFE PREVOYANCE AB	1 756	0,17			1 756	
PROV. REGUL COT TNS AB	(4 298)	-0,41	(4 208)	-0,45	(90)	-2,14
CREDIT MUTUEL ART 62 CL ND	180	0,02	180	0,02		
COTISATION FACULTATIVE ND CL	788	0,07	781	0,08	7	0,86
URSSAF AF LEON	41 103	3,88	24 529	2,60	16 574	67,57
CIPAV LEON			31 091	3,29	(31 091)	-100,00
PREV.AGIPI CL (CAP) MADELIN	2 316	0,22	1 937	0,20	380	19,62
AGIPI EPARGNE RETRAITE CL	5 416	0,51	10 580	1,12	(5 164)	-48,81
PROVISION TNS CHRISTEL LEON	(6 023)	-0,57	(3 655)	-0,39	(2 368)	-64,79
CHEQUE DEJEUNER	10 557	1,00	8 932	0,95	1 625	18,20
CHEQUE DOMICILE	4 602	0,43	3 660	0,39	942	25,74
CHQUES CULTURE	(1 350)	-0,13			(1 350)	
CHEQUES CADEAUX	2 745	0,26			2 745	
CHEQUES CADEAUX TNS	300	0,03			300	
MEDECINE DU TRAVAIL 20 %	1 752	0,17	1 263	0,13	489	38,74
CHEQUES VACANCES	992	0,09	10 360	1,10	(9 368)	-90,42
Excédent brut d'exploitation	46 082	4,35	64 565	6,83	(18 483)	-28,63
Autres produits d'exploitation	84	0,01	133	0,01	(49)	-36,72
PRODUITS DIVERS DE GESTION	84	0,01	133	0,01	(49)	-36,72
Transfert de charges	11 151	1,05	9 591	1,02	1 560	16,26
TRANSFERTS DE CHARGES	484	0,05	1 575	0,17	(1 091)	-69,26
AVANTAGES EN NATURE VEHICULES	10 667	1,01	8 016	0,85	2 651	33,07
Dotations aux amortissements et provisions	13 642	1,29	10 773	1,14	2 869	26,63
DOTATIONS AUX AMORTS INCORP	394	0,04	394	0,04		
DOTATION AMORTIS.IMMOB.CORPORE	13 248	1,25	10 379	1,10	2 869	27,64
Autres charges de gestion courante	16		(345)	-0,04	361	104,53
CHARGES DE GESTION COURANTE	16		(345)	-0,04	361	104,53
Résultat d'exploitation	43 659	4,13	63 861	6,76	(20 202)	-31,63
Produits financiers	2 374	0,22	140	0,01	2 234	N/S
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	2 374	0,22	140	0,01	2 234	N/S
Charges financières	966	0,09	1 101	0,12	(134)	-12,20
INTERETS SUR EMPRUNTS	822	0,08	1 101	0,12	(278)	-25,28
INTERETS DES C/C	144	0,01			144	
Résultat courant avant impôts	45 067	4,26	62 900	6,66	(17 833)	-28,35
Produits exceptionnels	1 500	0,14	11 612	1,23	(10 112)	-87,08
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE DE GESTION			11 612	1,23	(11 612)	-100,00
PRODUIT CESSION ELEMENT ACTIF	1 500	0,14			1 500	
Charges exceptionnelles	1 056	0,10	1 903	0,20	(846)	-44,47
PENALITES ET AMENDES	908	0,09	400	0,04	508	127,00
CHARGES EXCEPT./OPE.GESTION	148	0,01	1 503	0,16	(1 354)	-90,12
Résultat exceptionnel	444	0,04	9 709	1,03	(9 266)	-95,43
Participation des salariés aux résultats	4 122	0,39	4 847	0,51	(724)	-14,94
INTERESSEMENT SALARIES	4 122	0,39	4 847	0,51	(724)	-14,94

Détail des Soldes Intermédiaires (Production)

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Impôts sur les bénéfices	6 578	0,62	11 698	1,24	(5 120)	-43,77
IMPOT SUR LE BENEFICE	9 229	0,87	13 813	1,46	(4 584)	-33,19
CREDIT IMPOT FAMILLE	(1 151)	-0,11	(915)	-0,10	(236)	-25,79
REDUCTION D'IMPOT MECENAT	(1 500)	-0,14	(1 200)	-0,13	(300)	-25,00
Résultat de l'exercice	34 810	3,29	56 065	5,93	(21 255)	-37,91

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **902 534** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 079 960** euros et un total **charges** de **1 045 150** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **34 810** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	8 971				1 000	7 971
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 971				1 000	7 971
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	52 090				12 800	39 290
	Matériel de transport	23 841		14 000		10 324	27 517
	Matériel de bureau, mobilier	14 835		3 198		6 541	11 493
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	90 766		17 198		29 664	78 300
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés	15					15
	Prêts et autres immobilisations financières	7 200					7 200
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 215					7 215
TOTAL		106 952		17 198		30 664	93 486

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	2 325	394	1 000	1 720
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 325	394	1 000	1 720
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	35 859	7 858	12 800	30 917
	Matériel de transport	22 272	2 682	10 324	14 631
	Matériel de bureau, mobilier	10 456	2 707	6 541	6 623
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	68 587	13 248	29 664	52 171
TOTAL		70 913	13 642	30 664	53 890

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CRÉANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	7 200	7 200	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	372 744	372 744	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 932	4 932	
	Impôts sur les bénéfices	7 238	7 238	
	Taxes sur la valeur ajoutée	10 969	10 969	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	1 456	1 456	
	Charges constatées d'avances	17 730	17 730	
	TOTAL DES CREANCES	422 269	422 269	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	456	456		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	97 624	40 246	57 377	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	82 861	82 861		
	Personnel et comptes rattachés	47 217	47 217		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	26 291	26 291		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	70 930	70 930		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 917	1 917		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	108 338	108 338		
	Autres dettes	18 053	18 053		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	20 000	20 000		
	TOTAL DES DETTES	473 687	416 309	57 377	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		39 882			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		108 338			

Produits à recevoir

		31/12/2023
Total des Produits à recevoir		12 563
Autres créances clients		5 040
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	5 040	
Autres créances		7 523
PAR - PROV TNS CHRISTEL LEON	3 286	
PAR - PROV TNS ALICE BERNARDINI	1 646	
INTERETS COURUS A RECEVOIR	2 591	

Charges à payer

31/12/2023

Total des Charges à payer		95 353
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		539
INTERETS C.N.E.	29	
ASSURANCES C.N.E.	24	
COMMISSIONS C.N.E.	30	
INTERETS COURUS A PAYER	456	
Emprunts et dettes financières divers		144
INTERETS COURUS - C/C CALIPHE	72	
INTERETS COURUS - C/C MANOLE	72	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		34 893
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVE	34 893	
Dettes fiscales et sociales		52 193
PROVØ CP	22 450	
PERSONNEL - A VERSER	21 123	
PROVØ / CH CP	7 130	
ETAT- CHARGES - PAYER	67	
CHARGES A PAYER TAXE APPRENTI	276	
CHARGES A PAYER FORMATION CONT	1 147	
Autres dettes		7 584
CLIENTS - AVOIRS A ETABLIR	7 584	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		17 730	17 730
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			17 730

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		20 000	20 000
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			20 000



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

N° 2065-SD

(2024)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Tintre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	☐	Régime réel normal	☒					
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☐	Si PME innovante			☐	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)		☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE												
Designation de la société						Adresse du siège social						
SARL A & V												
SIRET						50875689700049						
Adresse du principal établissement						Ancienne adresse en cas de changement						
21 Avenue du Docteur Heckel												
13011 MARSEILLE												
RÉGIME FISCAL DES GROUPES												
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)												
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						SIRET						
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :												
B ACTIVITÉ												
Activités exercées				Activités spécialisées				Si vous avez changé d'activité, cochez la case				☐
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)												
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		11 415		Bénéfice imposable à 15%		42 500		Déficit		
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%												
2. Plus-values												
PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%				PV exonérées (art. 238 quindecies)				
Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%								
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations												
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art. 44 octies A		☐		
Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies		☐		Zones franches d'activité art.44 quaterdecies		☐		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies		☐		
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies		☐						Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies		☐		
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%				
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W du CGI												
☐												
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)												
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts												
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.												
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)												
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%												
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)												
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %												
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4												
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre												
☐												
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :												
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre												
☐												
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :												
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :												
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE												
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé		ComptabiliteExpert				
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :						Nom et adresse du conseil :						
ADLINK PAYS D AIX 570 Avenue du Club Hippique 13090 AIX EN PROVENCE Tél : 0442591859						Tél :						
OGA/OMGA		☐		Viseur conventionné		☐		(Cocher la case correspondante)				
Identité du déclarant :												
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :						Date : 09042024 Lieu : MARSEILLE						
						Qualité et nom du signataire : CO-GERANTE						
N° d'agrément :						Signature : CHRISTEL LEON						
Examen de conformité fiscale (ECF)												
☐												
prestataire :												

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

[illegible]

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SARL A & V**
et Date de clôture de l'exercice **31122023**

K DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONNS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Egalité
Fraternité

N° 2067
(2024)

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL A & V
Adresse 21 Avenue du Docteur Heckel 13011 MARSEILLE

du 01012023
au 31122023

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶									
NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1	ROUSSEAU AURELIE	CONSULTANTE 2	39 CHEMIN DES PRADELS	13710	FUVEAU				
2	FAGGIANELLI MATHIEU	FORMATEUR 3	50 AVENUE PAUL DALBRET	13013	MARSEILLE				
3	ROUX NICOLAS	FORMATEUR 2	24 RUE SAINTE FAMILLE	13008	MARSEILLE				
4	EGROTTI FLORA	FORMATRICE 3	11 LIEUTAUD	13006	MARSEILLE				
5	COIRAULT CHARLOTTE	CONSULTANTE RH 1	7 RUE COLONEL PHILIPPE ERUTIN	13090	AIX EN PROVENCE				
6									
7									
8									
9									
10									
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❸)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❷)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❸)		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1	38 741	2 060		40 801				40 801	
2	32 296	2 067		34 363				34 363	
3	30 678	1 076		31 754				31 754	
4	29 732	1 178		30 910				30 910	
5	26 824	1 138		27 962				27 962	
6									
7									
8									
9									
10									
**	158 271	7 519		165 790				165 790	

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10 958
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	25 881
Total	36 839

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ❹	
- de l'exercice(total col. 9 + total col. 10) ❿	202 629	- de l'exercice ❿	53 915
- de l'exercice précédent ❿	227 242	- de l'exercice précédent ❿	72 253
Nom et qualité du signataire CHRISTEL LEON CO-GERANTE		A MARSEILLE....., le 09/04/2024 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

Désignation de l'entreprise : SARL A & V			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		12				
Adresse de l'entreprise : 21 Avenue du Docteur Heckel			13011 MARSEILLE		Durée de l'exercice précédent *	12			
Numéro SIRET *					50875689700049	Néant ☐ *			
			Exercice N, clos le, 31122023		N-1 31122022				
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)			AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 971	1 720	251	646	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	6 000		6 000	6 000	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO					
		Constructions	AP	AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS					
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	78 300	52 171	26 130	22 179	
		Immobilisations en cours	AV	AW					
		Avances et acomptes	AX	AY					
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
			Autres participations	CU	CV				
			Créances rattachées à des participations	BB	BC				
			Autres titres immobilisés	BD	BE	15		15	15
		Prêts	BF	BG					
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	7 200		7 200	7 200	
	TOTAL (II)			BJ	BK	93 486	53 890	39 596	36 040
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM					
		En cours de production de biens	BN	BO					
		En cours de production de services	BP	BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS					
		Marchandises	BT	BU					
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	738		738		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	372 744		372 744	470 507	
		Autres créances (3)	BZ	CA	24 596		24 596	22 820	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE					
Disponibilités		CF	CG	447 130		447 130	431 681		
Charges constatées d'avance (3) *		CH	CI	17 730		17 730	10 938		
Comptes de régularisation	TOTAL (III)		CJ	CK	862 938		862 938	935 946	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN							
	TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	956 424	53 890	902 534	971 986	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	7 200	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SARL A & V			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :15 000.....)		DA	15 000	15 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	1 500	1 500
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG		
	Report à nouveau		DH	377 537	331 472
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	34 810	56 065
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TO TAL (I)		DL	428 847	404 037
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TO TAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TO TAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	98 080	137 966
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	108 338	84 319
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	82 861	88 839
	Dettes fiscales et sociales		DY	146 355	188 875
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	18 053	9 615
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	20 000	58 335
TO TAL (IV)		EC	473 687	567 949	
Ecart de conversion passif *		ED			
TO TAL GENERAL (I à V)		EE	902 534	971 986	
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
			1D		
			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	416 309	470 410
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	456	449	

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SARL A & V										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	8 971	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Com-posants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com-posants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	52 090	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	23 841	KZ		LA	14 000	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	14 835	LC		LD	3 198	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	90 766	LO		LP	17 198		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
Autres participations				8U		8V		8W				
Autres titres immobilisés				1P	15	1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	7 200	1U		1V				
TOTAL IV				LQ	7 215	LR		LS				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	106 952	ØH		ØJ	17 198	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				1		2		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV	1 000	LW	7 971	1X			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	12 800	MN	39 290	MO			
		Matériel de transport	IV		MP	10 324	MQ	27 517	MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	6 541	MT	11 493	MU			
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG	29 664	NH	78 300	NI			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ				
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	15	2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	7 200	2G				
TOTAL IV		I3		NJ		NK	7 215	2H				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	30 664	ØL	93 486	ØM		

Exercice N clos le : 31 12 2023

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL A & V

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SARL A & V													Néant ☐ *		
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement			CY			EL			EM			EN			
Fonds commercial			RE			RF			RI			RJ			
Autres immobilisations incorporelles			PE		2 325	PF		394	PG		1 000	PH		1 720	
TOTAL I			RK		2 325	RM		394	RN		1 000	RO		1 720	
Terrains			PI			PJ			PK			PL			
Constructions	Sur sol propre		PM			PN			PO			PQ			
	Sur sol d'autrui		PR			PS			PT			PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV			PW			PX			PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB			QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		35 859	QE		7 858	QF		12 800	QG		30 917	
	Matériel de transport		QH		22 272	QI		2 682	QJ		10 324	QK		14 631	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		10 456	QM		2 707	QN		6 541	QO		6 623	
	Emballages récupérables et divers		QP			QR			QS			QT			
TOTAL II			QU		68 587	QV		13 248	QW		29 664	QX		52 171	
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN		70 913	ØP		13 642	ØQ		30 664	ØR		53 890	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES													
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW						NY							
Total général non ventilé (NS + NT + NU)															
Total général non ventilé (NW - NY)															
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
		Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8				
Primes de remboursement des obligations								SP			SR				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SARL A & V**

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinques H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles }	UE	UF	
			UG	UH	
			UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL A & V										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	7 200	UV	7 200	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	372 744		372 744				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)			Z1							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	4 932		4 932				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	7 238		7 238				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	10 969		10 969				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	1 456		1 456				
	Charges constatées d'avance			VS	17 730		17 730				
	TOTAUX			VT	422 269	VU	422 269	VV			
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VD						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VE						
					VF						
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	456		456					
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	97 624		40 246		57 377			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	82 861		82 861						
Personnel et comptes rattachés		8C	47 217		47 217						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	26 291		26 291						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	70 930		70 930					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 917		1 917					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	108 338		108 338						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	18 053		18 053						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L	20 000		20 000						
TOTAUX		VY	473 687	VZ	416 309		57 377				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL		108 338		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	39 882	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

Désignation de l'entreprise : SARL A & V										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122023	
I. RÉINTEGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 34 810	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	7 933		XE 9 119				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	1 186						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW 908				
	Amendes et pénalités		WJ	908		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7 9 229		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7				
	Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %										I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *										WN			
{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions										WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ 2 500					
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
TOTAL I										WR 56 566			
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs										WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WH		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)										WW		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										XB		
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *										I6		
	Majoration d'amortissement *										WZ		
Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	XA			
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC	ZX			
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB	ZY			
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5				XD			
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XF		
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dé gagée par le report en arrière de déficit		ZI	XG 2 651			
	Dt dé d. exc (art 39 decies A)		YA	Dt dé d. exc (art 39 decies B)		YB	Dt dé d. exc (art 39 decies C)		YC				
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL							
Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH 2 651	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)						XI		53 915					
{ déficit (II moins I)										XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL				XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XO			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		53 915		0			

2058A - Réintégrations diverses au 31/12/2023

Libellé	Montant
Dons	2 500
Totalisation	2 500

2058A - Déductions diverses au 31/12/2023

Libellé	Montant
CREDIT IMPOT FAMILLE	1 151
REDUCTION D'IMPOT MECENAT	1 500
Totalisation	2 651

Désignation de l'entreprise		SARL A & V		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)			K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)			YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT	29 580	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	YO	
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SARL A & V												Néant ☐ *		
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	331 472	AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB								
			ZD											
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	56 065			ZE	10 000							
			ZF											
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZG	377 537							
	TOTAL I	ØF	387 537		TOTAL II	ZH	387 537							
RENSEIGNEMENTS DIVERS														
					Exercice N :		Exercice N-1 :							
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ									
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR									
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS									
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	43 715	36 446							
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 25 732)				XQ	57 805	47 743							
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU									
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	37 573	31 760							
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV									
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES)				ST	191 316	152 546							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	330 409	268 495							
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 596	1 449							
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS)				9Z	6 620	4 436							
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	8 216	5 885							
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	208 644	197 385							
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	35 712	31 863							
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2023) *				ØB	315 093								
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS									
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	5,57 %								
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0				ZR					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG									
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH									
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%		JL							
			Plus-values à 19%	JM	Imputations		JC							
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%		JO							
			Plus-values à 19%	JP	Imputations		JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ											

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL A & V						Néant ☐ *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *		Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤		⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	Cf état 2059A-Détail...	103		103		
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	19%	15% ou 12,80%	
⑨		⑩	⑪				⑫
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	1 500	1 500	1 500			
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			1 500			
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	{ B }		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

2059A - Détail des immobilisations cédées au 31/12/2023

Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur réévaluée	Amortiss.	Autres amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant global	Court terme	Long t. 19%	Long t. 15% 12,80%	Long t. 0%	Plus-values 19%
DIAC PEUGEOT 20	24/11/2016	103		103			1 500	1 500	1 500				
Totalisation		103		103			1 500	1 500	1 500				

Désignation de l'entreprise : **SARL A & V**Néant ☒ X *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR) sur 10 ans sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARLA & V** Néant ☒ *

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au N - 4 cours des			
dix exercices N - 5 antérieurs			
(montants N - 6 restant à			
déduire à la N - 7 clôture du			
dernier N - 8 exercice)			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col.❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme à long terme					
subies au N - 4 cours des					
dix exercices N - 5 antérieurs					
(montants N - 6 restant à					
déduire à la N - 7 clôture du					
dernier N - 8 exercice)					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL A & V					Néant ☒ *	
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II	RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL A & V				Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012023		et clos le : 31122023		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectifs moyens du personnel	YP	9			
dont apprentis	YF	1			
dont handicapés	YG				
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL				
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 058 184			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK				
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL				
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	11 151			
TOTAL 1	OX	1 069 335			
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	84			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE				
Subventions d'exploitation reçues	OF	6 667			
Variation positive des stocks	OD				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT				
TOTAL 2	OM	6 751			
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Achats	ON	70 230			
Variation négative des stocks	OQ				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	206 123			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	6 174			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	591			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	16			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9				
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY				
TOTAL 3	OJ	283 132			
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3			OG	792 954
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)				SA	792 954
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.					
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 069 335			
Effectifs au sens de la CVAE	EY	18			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX				
Période de référence	GY	01/01/2023	GZ	31/12/2023	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR				

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/1

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 50875689700049

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A & V

ADRESSE (voie) 21 Avenue du Docteur Heckel

CODE POSTAL 13011 VILLE MARSEILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 1 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SCH Dénomination MANOLE
N° SIREN (si société établie en France) 922809744 % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 500
Adresse : N° 10 Voie A boulevard Victor Teyssi
Code postal 13009 Commune MARSEILLE Pays FRANCE

Forme juridique SCH Dénomination CALIPHE
N° SIREN (si société établie en France) 922124250 % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 500
Adresse : N° 911 Voie Chemin de Bellevue
Code postal 13190 Commune ALLAUCH Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|2|3|

N° SIRET 5|0|8|7|5|6|8|9|7|0|0|0|4|9|

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARLA & V

ADRESSE (voie) 21 Avenue du Docteur Heckel

CODE POSTAL 13011 VILLE MARSAILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Déclaration des loyers professionnels

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année : 2024

[illegible]



RÉDUCTION ET CRÉDIT D'IMPÔT DE L'EXERCICE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Au titre de l'année civile 2023

Néant

Dénomination de l'entreprise	SARL A & V	N° Siren :508756897
Adresse	21 Avenue du Docteur Heckel	13011 MARSEILLE

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés	☐	PME au sens communautaire	X
--	--------------------------	---------------------------	---

Dénomination de la société mère		N° Siren :
Adresse		

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat	1 500
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont mt versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les org. agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (exploitations situées à Mayotte)	
	Dont montant préfinancé
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-32 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPECIALE

FAM - Crédit d'impôt famille	1 151

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
--	--

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts»)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N			
Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois			

IV - MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux

Pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

N°2069-FA-SD
(2024)

CREDIT IMPOT FAMILLE
(Article 244 quater F du code général des impôts)

Formulaire obligatoire
Art. 49 septies YC annexe III au CGI

Le formulaire n° 2069-FA-SD est à déposer auprès du service des impôts des entreprises et une copie doit être adressée dans le même délai au ministre chargé de la famille ¹ (art 49 septies YC annexe III au CGI)

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Année civile	2023
--------------	------

Dénomination de l'entreprise :	SARL A & V	N° SIREN :	508756897
		Nature de l'activité exercée :	Activités spécialisées
Adresse :	21 Avenue du Docteur Heckel 13011 MARSEILLE		
Nom et adresse du déclarant (pour les exploitants individuels)			

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE)

☐

Dénomination de la société mère :	
Adresse :	
N° SIREN :	

I - DÉTERMINATION DES DEPENSES OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT ²

Dépenses ayant pour objet de financer la création et le fonctionnement d'établissements mentionnés aux deux premiers alinéas de l'article L 2324-1 du code de la santé publique et assurant l'accueil d'enfants de moins de trois ans de leurs salariés	1	
Déduction des subventions publiques reçues à raison des dépenses ouvrant droit à crédit d'impôt ³	2	
Crédit d'impôt (ligne 1 – ligne 2) x 50 %	3	

Dépenses engagées au titre de l'aide financière de l'entreprise mentionnée aux articles L 7233-4 et L 7233-5 du code du travail	4	4 602
Déduction des subventions publiques reçues à raison des dépenses ouvrant droit à crédit d'impôt ³	5	
Crédit d'impôt (ligne 4 – ligne 5) x 25 %	6	1 151

II - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT

Montant du crédit d'impôt (lignes 3 + 6)	7	1 151
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupement assimilés (reporter le montant indiqué ligne 13)	8	
Montant total du crédit d'impôt plafonné à 500 000 € (somme des lignes 7 + 8 dans la limite de 500 000 €)	9	1 151

¹ L'exemplaire à destination du ministre de la famille est à transmettre à l'adresse suivante : Bureau des familles et de la parentalité Sous-direction de l'enfance et de la famille Direction générale de la Cohésion Sociale 14, avenue Duquesne 75350 PARIS SP 07

² Porter les dépenses engagées au titre d'une année civile.

³ Les subventions qui peuvent être directement rattachées à une dépense particulière doivent être déduites des bases de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de la dépense à laquelle elles sont rattachées. Les subventions qui ne peuvent pas être rattachées à une dépense particulière doivent être réparties entre chaque catégorie de dépenses éligibles au prorata de celles-ci.

III - EMPLOI DE CERTAINES DÉPENSES OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT

Nombre de places financées en établissements mentionnés aux deux premiers alinéas de l'article L. 2324-1 du code de la santé publique et assurant l'accueil des enfants de moins de trois ans des salariés		10	
Nombre d'heures de garde d'enfants financées au titre de l'aide financière de l'entreprise mentionnée aux articles L. 7233-4 et L. 7233-5 du code du travail	En accueil collectif ⁴	11	
	En accueil individuel ⁵	12	

IV - PARTICIPATIONS DES SOCIÉTÉS DÉCLARANTES DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote part du crédit d'impôt
Montant total du crédit d'impôt dégagé		13

V - UTILISATION DU CREDIT D'IMPOT

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 9 sur le relevé de solde n° 2572-SD et sur la déclaration n° 2069-RCI-SD

Les demandes de restitution du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr

Entreprises individuelles : reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 9 sur la ligne prévue à cet effet des déclarations n° 2042 C-PRO et n° 2069-RCI-SD.

Répartition du crédit d'impôt famille entre les associés de la société de personnes (ou assimilée) ⁶

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote part du crédit d'impôt
TOTAL		

⁴ Par exemple : crèche, halte-garderie, micro-crèche.

⁵ Par exemple : garde au domicile d'un assistant maternel, en maison d'assistant maternel, au domicile des parents.

⁶ Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 9.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

2069-M-FC-SD
(2024)

REDUCTION D'IMPOT MECENAT

(Article 238 bis du code général des impôts)

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 ou année 2023 ¹

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.

Dénomination de l'entreprise	SARL A & V		
Adresse	21 Avenue du Docteur Heckel	13011 MARSEILLE	
N° SIREN	508756897		

SOCIETE BENEFICIANT DU REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES (COCHER LA CASE) ☐

Dénomination de la société mère			
Adresse			
N° SIREN			

Chiffre d'affaires de l'exercice	1	1 058 184	Plafond de prise en compte des versements (20 000 € ou ligne 1 x 5 %) ²	2	20 000
----------------------------------	---	-----------	---	---	--------

I- DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT A REDUCTION D'IMPOT

Versements effectués au profit d'oeuvres ou organismes ³	3	2 500	
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ⁴	3b		
• Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	3c		
• Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME ⁵	3d		
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	2 500	
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3 - ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5		

Dépenses engagées en vue de l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6		
Plafonnement des dépenses déductibles au titre de l'article 238 bis AB du CGI [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 - ligne 4)]	7		

II- APPRECIATION DU MONTANT DES DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS

Plafond utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	2 500	
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 - ligne 8)	9	17 500	

¹ Pour les entreprises individuelles.

² Le plafond de 20 000 €, alternatif à celui de 5 % du chiffre d'affaires, s'applique aux versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2020. Les entreprises peuvent appliquer le plafond de 20 000 € ou celui de 5 pour mille du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé.

³ Les entreprises qui effectuent au cours d'un exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt déclarent à l'administration fiscale le montant et la date de ces dons et versements, l'identité des bénéficiaires ainsi que, le cas échéant, la valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie. La transmission de ces informations s'effectue sur un tableau annexe du formulaire n° 2069-RCI-SD. L'obligation déclarative complémentaire ayant été intégrée à la déclaration n° 2069-RCI-SD, l'absence de dépôt de cette déclaration est sanctionnée par une amende fiscale prévue au second alinéa du 1 de l'article 1729 B du CGI.

⁴ Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un Etat précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France.

Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572-SD

⁵ Les dons et versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2021 au profit des fédérations ou unions d'organismes visés au 4 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au bénéfice de la réduction d'impôt sous réserve qu'elles présentent une gestion désintéressée et réalisent exclusivement des prestations non rémunérées au bénéfice de leurs membres.

III - PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS EFFECTUES AU TITRE D'EXERCICES ANTERIEURS ET REPORTABLES

Ce tableau est servi uniquement si l'entreprise dispose d'excédents de versement constatés au cours d'exercices antérieurs et si au cours de l'exercice considéré, la somme des versements effectués au titre des articles 238 bis et 238 bis AB du CGI est inférieure au plafond de prise en compte des vrst.

	Totalité des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents imputables ⁶	Limite de prise en compte des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents ⁷		Excédents imputés ⁸		Excédents restant à imputer ⁹ (colonne 1 - colonne 3)
	1	2		3		4
N-5		A	17 500	10		
N-4		B (A-10)	17 500	11		
N-3		C (B-11)	17 500	12		
N-2		D (C-12)	17 500	13		
N-1		E (D-13)	17 500	14		
				15	Total	

IV - DETERMINATION DU MONTANT DE LA REDUCTION D'IMPOT

Dépenses inférieures ou égales au plafond de prise en compte des versements (reporter ligne 4)	16	2 500
• Dont fraction des versements inférieure ou égale à 2 millions d'euros	17	2 500
• Dont fraction des versements supérieure à 2 millions d'euros	18	
• Dont fraction des versements ouvrant droit à une réduction au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d'euros ¹⁰	19	
Excédents des années antérieures imputés (reporter ligne 15)	20	
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 60 % ¹¹	21	
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 40 %	22	
Réduction d'impôt de l'exercice ¹² [ligne 17 + ligne 19 + ligne 21] x 60 % + [ligne 18 + ligne 22] x 40 %	23	1 500

Entreprises individuelles: les montants déterminés lignes 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui déterminé ligne 32 sur la déclaration n° 2042-C-PRO.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés: les montants déterminés ligne 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 3b et 23 sur le relevé de solde n° 2572-SD

V - REPARTITION DE LA REDUCTION D'IMPOT ENTRE LES ASSOCIES DE LA SOCIETES DE PERSONNES (OU ASSIMILES) ¹³

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote part de la réduction d'impôt
Total		

VI - UTILISATION DE LA REDUCTION D'IMPOT MECENAT (A SERVIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES)

Montant de l'impôt dû au titre de l'exercice avant imputation de la réduction d'impôt	24	
Montant de la réduction d'impôt mécénat (Report du montant porté ligne 23)	25	1 500
Montant de l'impôt dû après imputation de la réduction d'impôt (montant case 24 - montant case 25 si case 24 > case 25).	26	
Montant du solde de réduction d'impôt non imputée sur l'impôt (montant case 25 - montant case 24 si case 25 > case 24)	27	1 500

⁶ Reporter la totalité des excédents imputables y compris les montants supérieurs au plafond déterminé ligne 9.

⁷ Reporter case A, le montant de l'excédent imputable limité au montant porté ligne 9.

Dans l'hypothèse où le montant porté dans la colonne 1 est inférieur au montant porté colonne 2, reporter sur les années suivantes dans la colonne 2 le reliquat de la limite de prise en compte des excédents.

⁸ Le montant d'excédents imputés est égal au montant de la colonne 1 dans la limite du montant de la colonne 2.

⁹ Ces montants seront reportés pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante

¹⁰ Les montants versés au profit de certains organismes sans but lucratif définis à la deuxième phrase du 2 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d'euros. Ces montants ne doivent pas être pris en compte dans les versements portés ligne 17 et 18.

¹¹ Le taux de réduction d'impôt applicable aux excédents de versements des années antérieures est le taux auxquels ils ont ouvert droit à la réduction d'impôt en application du premier alinéa du 2 de l'article 238 bis du CGI.

¹² Montant à reporter sur la déclaration n°2069-RCI-SD

¹³ Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 165 du CGI peuvent faire valoir leur part dans la réduction d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de cette réduction d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 23.

VII - SUIVI DE LA REDUCTION D'IMPOT POUR DETERMINER LE MONTANT A REPORTER SUR LA DECLARATION N° 2042-C-PRO (à servir uniquement par les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu lorsque l'entrepreneur individuel ou l'associé de la société de personnes dispose de réductions d'impôt non imputées au titre des années antérieures)

SITUATION AU TITRE DE L'ANNEE N-1

Montant de la réduction d'impôt déclarée sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année N-1 ¹⁴	28	
Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 (montant indiqué sur l'avis d'impôt sur le revenu de l'année N-1)	29	
Montant de la réduction d'impôt non utilisée en N-1 (ligne 28 - ligne 29)	30	

REPARTITION DE LA REDUCTION D'IMPOT NON UTILISEE EN N-1 SELON L'ANNEE D'ORIGINE

Année d'origine de la réduction d'impôt	Réduction d'impôt déclarée en N-1 selon son année d'origine	Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 ¹⁵	Montant de la réduction d'impôt restant à reporter sur l'année N ¹⁶ (colonne 1 - colonne 2) 3
N-1	1	2	
N-6			
N-5			
N-4			
N-3			
N-2			
Total colonne 1 ¹⁷		TOTAL	31
Montant de la réduction d'impôt à déclarer sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année (montant ligne 23 + montant ligne 31) ¹⁸			32

¹⁴ Le montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 correspond au montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 et aux montants des réductions d'impôt reportables au titre des années antérieures à N-1.

¹⁵ Reporter le montant indiquée ligne 29, en commençant par l'année N-1. Le reliquat éventuel est reporté sur les années antérieures en commençant par les années les plus anciennes.

¹⁶ Ce montant sera reporté en colonne 1 lors du calcul de ce suivi au titre de l'année suivante.

¹⁷ Le total de la colonne 1 doit être égal au montant indiqué ligne 28.

¹⁸ Ce montant sera à reporter à la ligne 28 pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante.

Certifié conforme
l'original

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **902 534** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 079 960** euros et un total **charges** de **1 045 150** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **34 810** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	8 971				1 000	7 971
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 971				1 000	7 971
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	52 090				12 800	39 290
	Matériel de transport	23 841		14 000		10 324	27 517
	Matériel de bureau, mobilier	14 835		3 198		6 541	11 493
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		90 766		17 198		29 664	78 300
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés	15					15
	Prêts et autres immobilisations financières	7 200					7 200
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 215					7 215
TOTAL		106 952		17 198		30 664	93 486

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	2 325	394	1 000	1 720
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 325	394	1 000	1 720
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	35 859	7 858	12 800	30 917
	Matériel de transport	22 272	2 682	10 324	14 631
	Matériel de bureau, mobilier	10 456	2 707	6 541	6 623
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	68 587	13 248	29 664	52 171
TOTAL		70 913	13 642	30 664	53 890

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	7 200	7 200	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	372 744	372 744	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 932	4 932	
	Impôts sur les bénéfices	7 238	7 238	
	Taxes sur la valeur ajoutée	10 969	10 969	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	1 456	1 456	
	Charges constatées d'avances	17 730	17 730	
	TOTAL DES CREANCES	422 269	422 269	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	456	456		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	97 624	40 246	57 377	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	82 861	82 861		
	Personnel et comptes rattachés	47 217	47 217		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	26 291	26 291		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	70 930	70 930		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 917	1 917		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	108 338	108 338		
	Autres dettes	18 053	18 053		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	20 000	20 000		
	TOTAL DES DETTES	473 687	416 309	57 377	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		39 882			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		108 338			

Produits à recevoir

		31/12/2023
Total des Produits à recevoir		12 563
Autres créances clients		5 040
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	5 040	
Autres créances		7 523
PAR - PROV TNS CHRISTEL LEON	3 286	
PAR - PROV TNS ALICE BERNARDINI	1 646	
INTERETS COURUS A RECEVOIR	2 591	

Charges à payer

31/12/2023

Total des Charges à payer		95 353
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		539
INTERETS C.N.E.	29	
ASSURANCES C.N.E.	24	
COMMISSIONS C.N.E.	30	
INTERETS COURUS A PAYER	456	
Emprunts et dettes financières divers		144
INTERETS COURUS - C/C CALIPHE	72	
INTERETS COURUS - C/C MANOLE	72	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		34 893
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVE	34 893	
Dettes fiscales et sociales		52 193
PROVØ CP	22 450	
PERSONNEL - A VERSER	21 123	
PROVØ / CH CP	7 130	
ETAT- CHARGES - PAYER	67	
CHARGES A PAYER TAXE APPRENTI	276	
CHARGES A PAYER FORMATION CONT	1 147	
Autres dettes		7 584
CLIENTS - AVOIRS A ETABLIR	7 584	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		17 730	17 730
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			17 730

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		20 000	20 000
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			20 000